

# Marché artisanal de la Désalpe d'Ependes

**Samedi 15 septembre 2018 de 9h00 à 17h00**

## Formulaire d'inscription

A retourner au plus tard le 15 août 2018 par courrier à :  
**Désalpe d'Ependes, C/O Berset Nicolas, Au Village 16, 1731 Ependes**  
Par e-mail : [christine@clement.ch](mailto:christine@clement.ch)

**Lieu** : Place du village à Ependes

**Horaire d'installation** : de 7h00 à 8h45

**Rangement** : de 17h00 à 19h00

**Responsable du marché** : Christine Clément 079/435 16 28

**Location de l'emplacement** : Fr. 10.- par mètre linéaire  
Taxe pour raccordement électrique Fr. 20.-

**Le montant sera versé au plus tard le 15 août 2018 sur le compte :**  
**Désalpe d'Ependes, Au Village 16, 1731 Ependes**  
**Compte Raiffeisen Marly- IBAN CH18 8010 5000 0045 2234 4**

Les inscriptions ne seront prises en compte que si le paiement a été effectué à la date précitée.  
**L'organisateur vous communiquera votre place lors de votre arrivée au stand info.**

**Nom, prénom** :

.....

**Adresse complète** :

.....

**E-Mail** :

**Site internet** :

.....

**Numéro de téléphone** :

**Numéro de natel** :

.....

**Grandeur du stand souhaité** : .....mètre linéaire

**Description de la marchandise vendue** :

.....  
.....  
.....  
.....

**Date** : ..... **Signature** : .....

## Marché artisanal de la Désalpe d'Ependes

**Samedi 15 septembre 2018 de 9h00 à 17h00**

### Règlement

1. Le marché artisanal aura lieu de 9h00 à 17h00, par n'importe quel temps.
2. Votre paiement confirmera votre réservation. Il devra impérativement être effectué au plus tard pour le 15 août 2018.
3. Aucun stand ne pourra vendre de boissons et de nourriture à consommer sur place sans l'accord écrit de l'organisateur.
4. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
5. Dès 7h00, les exposants pourront retirer le jeton mentionnant l'emplacement auprès de la responsable du marché, Madame Christine Clément. A 8h45, tous les exposants devront impérativement être en place.
6. Les véhicules devront être garés sur le parking prévu à quelques mètres de la place de fête. Aucun véhicule ne pourra rester garé sur la place du marché.
7. La sous-location de l'emplacement est strictement interdite
- 8. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de casse ; l'exposant assure sa marchandise.**
9. La circulation sur la place sera interdite aux véhicules de 09h00 à 17h00
10. Après le marché, l'emplacement doit être rendu propre.
11. Le démontage des stands pourra se faire à partir de 17h00. La place devra être rendu propre au plus tard à 19h00. Des containers seront disponibles sur la place du marché pour y déposer vos déchets.
12. L'accès au marché peut être interdit à un marchand qui ne se conformerait pas au présent règlement, ainsi qu'aux ordres de la sécurité. Le comité se réserve le droit de refuser un emplacement non conforme.
13. Le comité se réserve le droit d'exclure le jour du marché tout commerçant ne respectant pas la vente du type de marchandises annoncée.
14. Affichage des prix. Chaque marchandise doit être munie d'un affichage en CHF.-, bien en vue, clair et précis et ne pouvant prêter à confusion.